

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BALAN**

SEANCE du 31 MARS 2022 – 19 H 30

Date convocation : 22 mars 2022

Date affichage : 22 mars 2022

Etaient présents : Mmes Magali VENUTI, Jolène COLLET, Maryvonne GALICHET, LEFEBVRE Cécile, WOLKOFF Nadia, Mme Christine BAZIN, Maryse GOBERT

M. Alban COLLINET, Olivier LAURENT, Alain REUTER
Eric DURANTEAU, Frédéric BIEN, Pascal SOBOTA,
Stéphane DEL SORDO, Jacky RAYNAUD, Jean-Luc
LECHAFTOIS,

Absents : Mmes Sylvie BIDOT-MAURANT, Carole DELPORTE
M. Maxime ROUSSEAU

Procurations : Mme Carole DELPORTE à M. Olivier LAURENT

Secrétaire de séance : Madame Christine BAZIN

Approbation du compte-rendu de la séance du 03 mars 2022 à l'unanimité

Approbation du compte rendu de la séance du 03 mars 2022

N° 08 - 2022 : Approbation du compte administratif 2021

Sous la présidence de Monsieur Alain REUTER adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi:

Fonctionnement

Dépenses : 927 171.73 €

Recettes 1 066 834.32 €

Excédent de clôture : 139.662.59 €

Excédent cumulé (excédent reporté en 2021 : + 189 877.54 €) soit 329 540.13 €

Investissement

Dépenses : 87 810.49 €

Recettes : 65 297.01 €

Déficit de clôture : 22 513.48 €

Excédent cumulé (Excédent reporté en 2021 : 2 237.80 €) soit – 20 275.68 €

Soit un résultat global de clôture de l'exercice 2021 de 309 264.45 €

Restes à réaliser : Dépenses : 72 000.00 €

Recettes : 71 237.52 €

Déficit des restes à réaliser : - 762.48 €

Hors de la présence de Monsieur Alban COLLINET, maire, le conseil municipal approuve le compte administratif du budget communal 2021

VOTE : POUR 15 CONTRE 00 ABSTENTION 01

N° 09 - 2022 Compte de gestion 2021

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le percepteur de Sedan à la clôture de l'exercice.

Monsieur Le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, vote le compte de gestion 2021 du budget communal, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

N° 10 – 2022 Affectation des résultats de l'exercice 2022

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ce même jour,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 139.662.59 €
- Un excédent reporté de 189 877.54 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 329 540.13 €

- Un déficit d'investissement de 20 275.68 €
- Un déficit des restes à réaliser de – 762.48 €

Soit un besoin de financement de 21 038.16 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

R 002 : Résultat de fonctionnement reporté : + 308 501.97 €

D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement : + 20 275.68 €

R 1068 : affectation complémentaire en réserve : + 21 038.16 €

N° 11 - 2022 Subvention au CCAS

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'action sociale et des familles,

CONSIDERANT que le conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution des subventions aux établissements publics communaux,

Sur le rapport de M. Alban COLLINET et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'octroyer au centre communal d'action sociale une subvention d'un montant de 10 000 € au titre de l'année 2022.

PRECISE que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice 2022

N° 12 - 2022 Subventions aux associations communales

Monsieur REUTER Alain, Adjoint délégué aux finances, présente au conseil municipal, les demandes de subvention des associations au titre de l'exercice 2022.

Il précise que chaque dossier a été étudié lors de la commission finances du 28 mars 2022.

Monsieur Eric DURANTEAU, membre de l'Association « A.A.S.P.B », Madame Maryse GOBERT, membre de l'Association la «SALB» et Monsieur Frédéric BIEN membre de l'Association « Balan se bouge en Ardennes » se retirent du vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide d'allouer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	2021	2022
SALB	300 €	300 €
Balan se bouge en Ardennes	300 €	250 € (reliquat 2021) Pas de dossier
USB (union sportive balanaise)	2500 €	Pas de dossier
Bibliothèque de la petite route	500 €	500 €
A.A.S.P.B	300 €	300€ + 250€ (reliquat 2021)
Bal'Enchante	200 €	200 €
U.N.C	600 €	600 €
F.A.C	900 €	900 €
AGEB	0	200 €

N° 13 - 2022 Budget primitif 2022

Monsieur REUTER Alain, Adjoint délégué aux finances, présente au Conseil Municipal le budget primitif de la commune pour l'exercice 2022.

Ce document présente une balance générale comme suit :

En équilibre en recettes et en dépenses :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 374 055.05 €	1 374 055.05 €
Section d'investissement	419 721.77 €	419 721.77 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve le budget primitif 2022.

VOTE : POUR : 16

CONTRE : 00

ABSTENTION : 01

N° 14 - 2022 Vote des taux 2022

M. le Maire propose de ne pas augmenter ces taux pour 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux.

FIXE les taux des taxes fiscales pour l'année 2022, comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39.20 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 35.30 %

N° 15-2022 Renouvellement du contrat « Parcours Emploi Compétences » - Agent polyvalent des espaces verts

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que le contrat « Parcours Emploi Compétences » d'un agent polyvalent des espaces verts arrive à échéance le 1^{er} mai 2022.

Il propose son renouvellement à raison de 21h00 par semaine et pour une période de six mois, soit du 02 mai 2022 au 1^{er} novembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le renouvellement du contrat « Parcours Emploi Compétences » - Agent polyvalent des espaces verts du 02 mai 2022 au 1^{er} novembre 2022 à raison de 21h00 par semaine.
- Autorise Monsieur le Maire signer le contrat et toutes pièces afférentes.

N° 16 - 2022 Dossier de construction d'une nouvelle école – Autorisation au Maire pour solliciter des subventions et faire une offre d'achat du Bâtiment

Monsieur Alain REUTER présente au conseil municipal le projet de construction pour le regroupement scolaire de nos 2 sites.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE Monsieur Le Maire à faire une proposition d'achat du bâtiment ALDI
- AUTORISE Monsieur Le Maire pour recruter un AMO
- AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter des subventions auprès de tous les services de l'état, autres collectivités et organismes.

N° 17 – 2022 Annule et remplace la délibération n° 09 – 2020 - Adressage et numérotation du nouveau Lotissement

Plusieurs habitations sont maintenant construites au Lotissement Les Alisiers. Nous avons été alarmés par plusieurs riverains sur l'ambiguïté de l'adressage.

Monsieur propose d'annuler la délibération n° 09/2020 relative à l'adressage et la numérotation du lotissement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide de modifier l'adressage et la numérotation du Lotissement les Alisiers comme suit :

IDENTIFICATION TERRAIN	ADRESSAGE
Lot n° 1	1 Lotissement les Alisiers
Lot n° 2	2 Lotissement les Alisiers
Lot n° 3	3 Lotissement les Alisiers
Lot n° 4	4 Lotissement les Alisiers
Lot n° 5	5 Lotissement les Alisiers
Lot n° 6	6 Lotissement les Alisiers
Lot n° 7	7 Lotissement les Alisiers
Lot n° 8	8 Lotissement les Alisiers
Lot n° 9	9 Lotissement les Alisiers
Lot n° 10	10 Lotissement les Alisiers
Lot n° 11	11 Lotissement les Alisiers
Lot n° 12	12 Lotissement les Alisiers
Lot n° 13	13 Lotissement les Alisiers
Lot n° 14	14 Lotissement les Alisiers
Lot n° 15	15 Lotissement les Alisiers
Lot n° 16	16 Lotissement les Alisiers
Lot n° 17	17 Lotissement les Alisiers
Lot n° 18	18 Lotissement les Alisiers
Lot n° 19	19 Lotissement les Alisiers
Lot n° 20	20 Lotissement les Alisiers
Lot n° 21	21 Lotissement les Alisiers

Lot n°	22	22 Lotissement les Alisiers
Lot n°	23	23 Lotissement les Alisiers
Lot n°	24	24 Lotissement les Alisiers
Lot n°	25	25 Lotissement les Alisiers
Lot n°	26	26 Lotissement les Alisiers
Lot n°	27	27 Lotissement les Alisiers
Lot n°	28	28 Lotissement les Alisiers

Certifié exécutoire, les formalités de publicité ayant été effectuée le 04 avril 2022

Et la délibération ayant été transmise en sous-Préfecture le 04 avril 2022



Le Maire,

Alban COLLINET